



ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES (MUTATION)

-====-

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

VU, la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU, la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU, le décret n° 87-1110 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents Territoriaux,

VU, l'arrêté du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 portant nomination de Madame METAYER Annick par voie de mutation en qualité d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe titulaire à compter du 18 août 2008 par la commune d'ISLE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame METAYER Annick, Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe titulaire à temps complet est radiée des effectifs du personnel permanent de la Commune d' Aussac-Vadalle à compter du 18 août 2008, date de son recrutement par voie de mutation par la commune d'ISLE (Haute Vienne).

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Charente,
- L'Agent Comptable de la Collectivité,
- Monsieur Le Maire d'Isle,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- L'Intéressée.

Le 12 septembre 2008 :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Fait à Aussac- Vadalle, le 12 septembre 2008

L'agent,

Le Maire ,
Gérard LIOT